

Réunion de Bureau
Jeudi 17 février 2022 de 20h03 à 22h01
En visioconférence

À CONFIRMER	PRÉSENTS	EXCUSÉS
	- Frédéric TRYNISZEWSKI <i>Président</i> - Hervé FRARE <i>Vice-président</i> - Thierry RESSEL <i>Trésorier</i> - Rachel CHAMPENIER <i>Coordinatrice</i> - Jean-Marie SCHMIDT <i>Trésorier adjoint</i> - Julie SIZAROLS <i>Secrétaire</i> - Gaëtan DUREAU <i>Secrétaire adjoint</i>	- Corinne KRENCKER <i>Vice-présidente</i> Procuration au Dr TRYNISZEWSKI

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu de la dernière réunion de Bureau
- 2) Evaluation contrat ACI
- 3) Piste de travail 2022
- 4) Points divers

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

Le Président Frédéric TRYNISZEWSKI ouvre la séance à **20h03**.

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion de Bureau

Le compte-rendu du dernier bureau est porté au vote du Bureau :

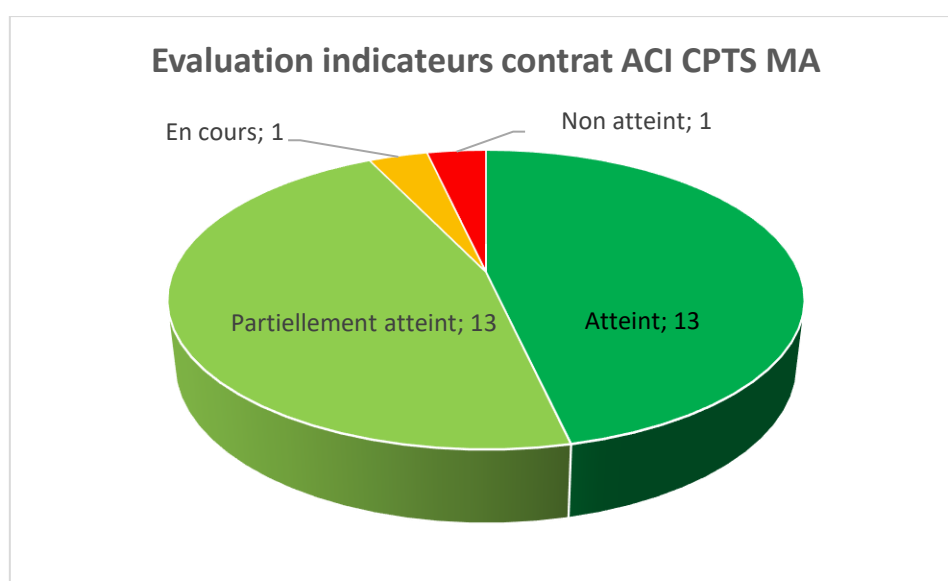
- Personne ne s'oppose
- Personne ne s'abstient

Le compte-rendu du dernier bureau est adopté par le Bureau (confirmé à 20h12 par Mr SCHMIDT, arrivé quelques minutes en retard).

2. Evaluation contrat ACI

Le Président Frédéric TRYNISZEWSKI revient sur la réunion du 17/02/2022 avec la CPAM et l'ARS. Il précise à l'assemblée que la réunion a été longue puisqu'il y a eu presque 4h de débat et négociation.

	Atteint	Partiellement atteint	En cours	Non atteint	Total général
Nombre d'indicateurs	13	13	1	1	28
Pourcentage	46%	46%	4%	4%	100%



Missions	Part variable 2021 obtenue
Accompagnement des PS	9 155
Améliorer la prise en charge des soins (SNP) non programmés en ville	24 203
Développement des actions territoriales de prévention	12 834
Faciliter l'accès à un médecin traitant (MT)	7 415
Parcours pluri professionnels autour du patient	33 036
Qualité et pertinence des soins	6 338
Total général	92 980

Le Trésorier Thierry RESSEL indique que la part variable devrait à priori être conforme à la fourchette haute du budget prévisionnel qui a été défini au dernier CA, ce qui permettra un bon fonctionnement pour l'année à venir.

Le Président Frédéric TRYNISZEWSKI précise que ce montant équivaut à plus de 70% de la part variable maximum possible, ce qui est très satisfaisant.

Le Trésorier Thierry RESSEL précise qu'il y a eu un vrai souci de clarté et d'interprétation des indicateurs.

Il y a également eu un réel débat quant à la date réelle d'évaluation pour les missions ayant débuté au 1^{er} avril 2021.

Pour ces missions, la date d'évaluation finalement retenue est le 14 février malgré la position antérieure de la CPAM qui était de faire l'évaluation 1 an après le démarrage de la mission.

Ce point aurait pu avoir une incidence négative sur le budget de la CPTS car cela suppose de réaliser en 8 mois le travail prévu sur 12 mois sous peine de ne pas revoir la part variable afférente à ces missions.

LA CPAM a cependant accepté de tenir compte des travaux engagés mais non finalisés.

Le Président Frédéric TRYNISZEWSKI rappelle que la prochaine étape est la définition et la négociation des nouveaux objectifs et indicateurs pour l'année 2022, et qu'il souhaiterait ce soir en discuter avec le Bureau.

Monsieur Jean-Marie SCHMIDT prend la parole pour annoncer au Bureau que la Mutualité Française a été contacté pour intégrer une commission paritaire d'évaluation des CPTS.

Le Président Frédéric TRYNISZEWSKI explique à l'assemblée le fonctionnement d'une telle commission et confirme à Monsieur Jean-Marie SCHMIDT qu'il peut sans souci revenir vers lui en cas de besoin.

3. Pistes de travail 2022

Le Président Frédéric TRYNISZEWSKI revient sur l'avenant 2 à l'accord conventionnel interprofessionnel et impactant la mission « accès aux soins ».

Pistes de travail 2022

Modifications liées à la signature de l'avenant n°2 à l'accord conventionnel interprofessionnel en faveur du déploiement des CPTS

Modification du contenu et du financement de la mission « Accès aux soins » :

- Les CPTS doivent être impliquées dans le déploiement du SAS (Service d'Accès aux Soins)
- Fusion des enveloppes budgétaires pour volet « accès au médecin traitant » et « soins non programmés »
- Apparition d'une nouvelle mission : "gestion des crises sanitaires", avec un financement la première année pour la rédaction du plan d'intervention, puis un financement chaque année pour la mise à jour de ce plan. Financement complémentaire pour la mise en œuvre du plan en cas de crise. Rédaction d'une trame nationale.

Le Président Frédéric TRYNISZEWSKI précise que les parts variables quant à la gestion des crises sanitaires sera versée en partie rétroactivement pour les CPTS ayant participé à la crise sanitaire de 2021.

Le Trésorier Thierry RESSEL remercie le Conseil d'Administration de lui avoir suggéré de proposer un budget prévisionnel moins optimiste car cette notion de rétroactivité n'était pas connue et précise qu'on est dans le flou total puisque l'arrêté d'application de l'avenant n°2 à l'ACI n'est pas encore publié. On ne saura surement pas avant mi 2022 ce que nous allons toucher sur cette mission.

Commission « accès au médecin traitant »

La CPTS est en attente de précisions de la part de la CPAM sur cette mission.

Au webinaire du 25/01/2022 ont été proposé de :

- Redéfinir les publics prioritaires
- Gérer la dimension sociale en amont
- Imaginer des solutions innovantes pour la prise en charge des patients en perte d'autonomie (domicile, EHPAD)
- Anticiper le départ en retraite des professionnels de santé

Le travail sur le renouvellement temporaire des prescriptions dans l'attente d'un médecin traitant pourrait être réalisé sous une autre forme.

Le président Frédéric TRYNISZEWSKI évoque la possibilité de créer un « soignant traitant » ou « soignant référent » qui pourrait assister le médecin traitant pour les patients nécessitant des visites à domicile.

Commission « soins non programmés »

Il est prévu une action de communication Grand Public et auprès des professionnels de santé concernant les 3 CSNP début mars 2022.

2022 permettra de poursuivre le travail sur les consultations non programmées de second recours dans les locaux de la maison médicale de garde.

Il est important de poursuivre le déploiement d'Entr'Actes simultanément chez les offreurs et les demandeurs dans des cas d'usage spécifiques (imagerie, cardiologie/angiologie, sortie d'hospitalisation, plaies chroniques).

Au webinaire du 25/01/2022 ont été proposé de :

- Définir les soins non programmés
- Faciliter l'accès au second recours (médicaux et paramédicaux) pour des demandes non programmées
- Promouvoir les nouveaux modes d'organisation des cabinets médicaux et la téléconsultation assistée

Le Président Frédéric TRYNISZEWSKI rappelle le fonctionnement au SAS, qui devrait être déployé dès 2023. Le SAS sera une interface téléphonique régionale qui régulera les flux d'appels des patients :

- 1) Urgence vitale -> 15
- 2) SNP -> SNP

Les PS enregistreront leurs disponibilités et le SAS enverra les patients selon les disponibilités annoncés par les PS.

Il est important d'anticiper et de mettre rapidement en place Entr'Actes pour pouvoir prouver, en temps voulu, que ce système fonctionne bien chez nous et que nous puissions utiliser cet outil.

Il faudra aussi prévoir que les opérateurs seront sans doute issus des CPTS.

Commission « perte autonomie »

Poursuite du travail de la commission perte d'autonomie :

- Déploiement du projet ICOPE
- Déploiement du projet plaies chroniques
- Propositions du webinaire du 25/01 : Accueil spécifique aux urgences pour les personnes âgées, liste papier ou virtuelle des professionnels intervenants chez un patient, système d'accès aux soins pour personne qui a besoin d'un aidant
- Forfait déplacement et prise en charge de la perte d'autonomie à domicile

Le projet plaie chroniques est en finalisation et le Président Frédéric TRYNISZEWSKI précise qu'une des pistes de financement envisagés à ce jour est de se calquer sur le mode de rémunération de centres de vaccination, soit des vacations payées par la CPAM.

Le Président Frédéric TRYNISZEWSKI reparle des frais de déplacement et prise en charge de la perte d'autonomie : cela pour être associé à la mission concernant les assistants médicaux ou l'on pourrait envisager un forfait annuel « traitant » comme cela est fait pour les médecins traitants. A réfléchir en FIR ?

Commission « ville hôpital »

Le Président Frédéric TRYNISZEWSKI annonce à l'assemblée que les résultats de cette commission sont assez faibles, cette commission n'ayant pas d'objectifs chiffrés.

Il propose au Bureau de leur donner un budget pour qu'ils aient une motivation supplémentaire mais en leur donnant des objectifs plus ciblés.

Le Trésorier Thierry RESSEL avoue être déçu du travail de cette commission et propose qu'on revienne sur les fondamentaux de cette mission. Il propose par exemple la réalisation d'un formulaire numérique notamment pour les demandes d'admission à l'hôpital (demande d'entrée à l'hôpital par les PS et envoyée automatiquement au bon service).

Le Président Frédéric TRYNISZEWSKI approuve cette idée et propose d'utiliser le système via trajectoire et de le mettre en œuvre avec 2 ou 3 services.

Commission « santé mentale »

Poursuite du travail de la commission santé mentale :

- Diffuser l'annuaire des psychologues, faire connaître le document « cas d'usage de la télémedecine en psychiatrie »
- Poursuivre le travail sur les consultations non programmées de second recours dans les locaux de la maison médicale de garde : Le projet est actuellement en recherche de financement sauf pour la sous partie « ECG préthérapeutique » qui va être financé dans le cadre de la feuille de route télémedecine
- Poursuivre la recherche de solutions pour la prise en charge financière des bilans neuropsychologiques
- Rédaction d'une procédure définissant les modalités d'organisation de réunions de concertation pluriprofessionnelle (RCP) pour les patients en souffrance psychique
- Rédaction d'un guide de bonne pratique sur la prise en charge en soins somatiques des patients ayant des troubles psychiatriques

Le Trésorier Thierry RESSEL propose 2 nouveaux axes de réflexion :

- Une réflexion sur les 7 - 12 ans qui est pour l'instant un peu laissé pour compte (coordination interprofessionnelle)
- Une réflexion sur une coopération CPTS / CREHPSY pour avoir une idée des ressources disponibles sur le territoire

Commission « communication – soutien aux PS »

Poursuite du travail de la commission communication – soutien aux professionnels de santé :

- Poursuite action mentorat, accueil des internes
- Analyse des freins à l'installation des professionnels de santé et des leviers d'action
- Forte attente lors du webinaire du 25/01 : connaissance des métiers et de l'offre de soin, conditions d'exercice, communication – information
- Mise en œuvre d'un outil de petites annonces entre professionnels

Commission « prévention »

Poursuite du travail de la commission prévention :

- Réaliser et diffuser l'annuaire des actions de prévention dans l'agglomération mulhousienne
- Poursuite de l'action en faveur du Centre d'examen en Santé (attente précisions CPAM)
- Plusieurs propositions d'actions concrètes lors du webinaire du 25/01

A noter que le projet de santé CPTS prévoyait pour l'année 2022 :

« Initier des actions de prévention complémentaires, en fonction de l'existant, notamment à destination des enfants de 3-11 ans (actions en lien avec les Compétences Psychosociales associant les parents) et Les 12-25 ans : thématiques de l'équilibre alimentaire, de l'activité physique, information/sensibilisation sur les conduites addictives, comportements à risque en matière de sexualité, accès aux soins dentaires, etc. »

Création de nouvelles commissions

Le Président Frédéric TRYNISZEWSKI présente les 2 idées de nouvelles commissions qui sont envisagées : enfance et orthophonie.

Le Président Frédéric TRYNISZEWSKI se demande si ces 2 commissions font vraiment partie des missions de la CPTS mais pense que la création d'un réseau pour fédérer les différents acteurs pourrait être une bonne idée.

Appel à candidature / à participer

Il est prévu un appel à candidature/ à participer pour :

- Projet ICOPE
- Projet plaies chroniques
- Mentorat
- Déploiement d'Entr'Actes
- Commission enfance
- Commission orthophonie
- Groupe spécifique de rédaction du plan d'intervention « crise sanitaire » / SAS

L'ensemble du Bureau approuve le plan d'action susmentionné.

4. Points divers

Pas de points divers.

Le Président clôture la réunion à **22h01**.